

**HAUTE-
GARONNE**

Date de convocation :
13 mai 2019

Nombre de conseillers
en exercice : 14

Délibération du Conseil
Municipal
(D.C.M.) N° 5.10

Équipement vidéo
projecteurs à la Salle des
fêtes et la Salle du Conseil
Municipal

-
Engagement de la dépense

L'an deux mille dix-neuf et le 20 mai, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Christian SANS**, le Maire.

Présents : M. RAMEAU, Mmes GÉRARD, SAINT-SUPERY, MM. RIVIERE, LIVOTI, Mmes DALLAZANNA, TOUZANNE, M. PIZZATO (Proc.), Mmes AIMONE-CAT, CAHUZAC et M. ROUCH.

Absente : Mme TONELLO.

Absent excusé : M. AMOUROUX (Proc. à M. PIZZATO).

Monsieur **Stéphane ROUCH** est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'équiper la Salle des Fêtes et la Salle du Conseil Municipal, chacune, d'un vidéoprojecteur fixé au plafond.

Un devis établi par la Société **Pro & Cie de Cazères** propose l'installation ces équipements pour un montant de **DEUX MILLE CENT DIX-SEPT EUROS SOIXANTE-QUINZE CENTIMES HORS TAXES (2 117.75 € HT) ;**

Oui l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DÉCIDE à l'unanimité des membres présents,

- d'équiper la Salle des Fêtes et la Salle du Conseil Municipal de vidéoprojecteurs pour un montant total de **DEUX MILLE CENT DIX-SEPT EUROS SOIXANTE-QUINZE CENTIMES HORS TAXES (2 117.75 € HT),**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis de la Société Pro & Cie de Cazères,
- d'engager la dépense sur le Budget Communal, en section d'investissement, compte 2183.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Affiché le **24 mai 2019**

Pour extrait conforme,
En Mairie, le **22 mai 2019**

Le Maire,
Christian SANS

